
Renvoi au comité d'aliénation de l'adresse de la société populaire de La Roche (Drôme) qui demande qu'on lui accorde la chapelle des Pénitents pour y tenir ses séances, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'aliénation de l'adresse de la société populaire de La Roche (Drôme) qui demande qu'on lui accorde la chapelle des Pénitents pour y tenir ses séances, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 226;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30527_t1_0226_0000_10

Fichier pdf généré le 22/01/2023

19

Le vérificateur général des assignats écrit qu'il sera brûlé aujourd'hui au local des ci-devant Capucines 8 millions d'assignats, provenant de la vente des domaines nationaux et recettes extraordinaires, et 10 millions en assignats démonétisés provenant des échanges, lesquels joints aux 1,911,353,817 l. déjà brûlés, forment un total de 1,929,353,817 l.

Insertion au Bulletin (1).

20

Le receveur du district d'Auch fait passer le tableau de l'argenterie provenant des diverses églises de ce district.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (2).

21

La société populaire de La Roche, district de Nyons (3), département de la Drôme, félicite la Convention nationale sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire. l'invite à rester à son poste et demande qu'on lui accorde la ci-devant chapelle des Pénitents pour y tenir ses séances.

Mention honorable. insertion au bulletin et renvoi au comité d'aliénation (4).

22

Les administrateurs composant le directoire du district de Rostrenen annoncent que toutes les communes apportent à l'envi les dépouilles de leurs églises.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Rostrenen, 18 pluvi. II] (6)

Citoyens représentants,

De toutes les parties de la République les communes jalouses de coopérer à la destruction du fanatisme, s'empressent de remettre à la Nation l'argenterie de leurs Eglises. Les dons se multiplient et toutes les richesses qui ne servaient auparavant qu'à satisfaire l'orgueil des ministres du culte, vont enfin être employées à l'usage qui leur convient, à faire le bonheur d'un peuple libre et dégagé de tous les préjugés dans lesquels ses prêtres

(1) P.V., XXXIII, 136. Texte original daté du 19 vent. II et signé Deperrey (C 293, pl. 959, p. 12). Reproduit dans Bⁱⁿ, 19 vent.; M.U., XXXVII, 309; J. Sablier, n° 1187; J. Mont., p. 931, Ann. patr., p. 1931; C. Eg., n° 569.

(2) P.V., XXXIII, 136.

(3) Et non Noyons.

(4) P.V., XXXIII, 136. Bⁱⁿ, 19 vent.

(5) P.V., XXXIII, 136. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl¹).

(6) C 294, pl. 981, p. 11.

le bergaient. Les communes de notre district n'ont pas été les dernières à imiter un exemple aussi sublime. Toutes à l'envie, nous apportent en triomphe les hochets du fanatisme. On ne conserve dans les églises que le simple nécessaire. Déjà nous avons fait un premier envoi à l'hôtel des Monnoies à Rouen; il contenait 120 marcs, une once 7 gros d'argent pur et 139 marcs, 7 onces, un gros d'argent brut, ce qui forme un total de 260 marcs une once; l'état ci-joint le constate (1). Cet envoi sera bientôt suivi d'un autre beaucoup plus considérable.

Ce n'est pas assez qu'elles apportent leur argenterie. Les cloches les suivent de près. Nous allons, dès les premiers jours, leur faire prendre la route de Brest. Là elles ne serviront pas à rappeler à une épouse éplorée la perte de son époux, à des enfants infortunés, celle de leur père ou de leur mère. Elles y seront converties en foudres, et nos braves défenseurs sauront les faire servir à la destruction et à l'annéantissement de tous les ennemis du genre humain, de tous ces êtres encore sourds à la voix de la raison et de l'humanité, qui ne veulent pas jouir des bienfaits de l'égalité et de la liberté. Malgré les efforts de tous les despotes coalisés, la lumière percera et l'univers ne sera plus composé que d'un peuple de frères. Il n'y aura plus d'autres cultes que celui de la raison universelle.

Notre président, le curé de cette commune, vient de renoncer à ses anciens préjugés. Trop philosophe pour croire qu'il dût être insensible aux doux penchants de la nature, trop vertueux pour s'y livrer sans avouer en face du public, celle qui les partagerait avec lui, il vient de s'unir par les liens sacrés du mariage à une compagne jeune et aimable. Un autre curé du district, celui de Duault, près Callac, l'avait déjà devancé dans les sentiers de la philosophie; un troisième celui de Mellionec, se marie des premiers jours; et dans peu, plusieurs autres ne manqueront pas d'imiter l'exemple de ces trois sages. Un de nos commis est un ci-devant diacre; il ne pense plus à son ancien état.

Grâces soient rendues aux représentants qui ont été assez hardis pour porter les premiers coups au fanatisme. C'est toi, Sainte Montagne! tu as détruit en France le despotisme royal. Un roi perfide a péri sous le glaive de la loi. Continue tes travaux immortels. Achève l'établissement du règne de l'égalité et de la liberté. Renverse jusqu'au dernier des tyrans. Sappe tous les préjugés du fanatisme. Répands la lumière parmi le peuple et qu'ils soient enfin oubliés tous les préjugés qui ont trop longtemps déshonoré le peuple français. Fais triompher la République une et indivisible que tu as fondée, et que tous les peuples n'ayent d'autre cri de ralliement que ceux de vive la République, vive la Montagne. »

BOULAIN (présid.), LÉBOURLIN, LEROUX, GILBERT, MAHÉ, MARBAUD (agent nat. prov.).

(1) Cet état forme la p. 12.